Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire

Agen, le 10/10/2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE
LA JUSTICE

Le Directeur de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire

- A -

Monsieur le Garde des sceaux
Ministre de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire

Sous Direction des ressources humaines et des relations sociales
RH1 : Bureau du recrutement et de la formation des personnels

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux
des services pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les chefs d'unité
formation et qualification

Mesdames et Messieurs les directeurs et
chefs d'établissements pénitentiaires

Mesdames et Messieurs les directeurs des
services pénitentiaires d'insertion et de probation

Monsieur le directeur du service de l'emploi pénitentiaire

Direction de la formation
DGPAI/AML/n° 93/2023
Responsable de formation :
Aurore MAHIEU – LEGUERNIC
Tel : 05.47.49.30.28
Secrétariat : Stéphanie HAMIDANI
Tél : 05 53 98 91 05

OBJET – APPEL DE CANDIDATURES de stage de formation continue

PJ : ***Fiche Technique pour affichage***

La direction de la formation de l'école nationale d'administration pénitentiaire organise une session de formation sur le thème

ENG – Bonnes pratiques APPI-PRISME SPIP-SAP
Numéro HARMONIE 51123896

Qui aura lieu du 1er au 03 juillet 2024

Les candidatures seront effectuées via HARMONIE et devront préciser OBLIGATOIREMENT dans vos motivations, la date d'affectation dans le service greffe

Sous-couvert de la direction interrégionale concernée,
Avant le 03/05/2024, dernier délai

Les demandes qui ne répondent pas à l'exigence de cette procédure ne seront pas examinées.

P/Le Directeur
La Chef du Département Greffe Pénitentiaire et
Applicatifs Informatiques

Bonnes pratiques APPI/PRISME SPIP/SAP

N° Harmonie : 51123896

Durée : 2 jours

Dates :
Du 01/07/2024 au 03/07/2024

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs ÉNAP et ENG

Public visé :
Personnels administratifs affectés en SPIP, CPIP, DPIP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Dans le cadre de la collaboration entre l'École nationale d'administration pénitentiaire et Ecole Nationale des Greffes, il est apparu important de permettre aux greffiers du juge de l'application des peines et aux personnels administratifs affectés en SPIP de délimiter leur champ de compétence en lien avec les possibilités sur le logiciel commun APPI/PRISME.

Objectifs de formation

- Travailler de manière sécurisée
- Comprendre la répartition des tâches dans APPI entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation et le service de l'administration pénitentiaire
- Comprendre le fonctionnement général d'APPI (dossiers, mesures, événements, tâches, notes…)
- Savoir enregistrer une mesure
- Exporter et exploiter les données APPI dans Calc
- Savoir rechercher des informations sur Génésis

Eléments du contenu

- Retour sur les fonctionnalités de base (page d'accueil, qui suis-je…)
- Création et gestion d'une mesure de Sursis TIG
- Création d'une mesure SME : type sortie d'audience
- Utilisation de la fonction « bilan pécuniaire » ; le recueil des versements aux parties civiles, ajout de parties civiles
- Création de mesures pré-sentencielles (enregistrées par le SPIP)
- De la détention provisoire à l'emprisonnement : Secrétariat SPIP / DPIP / Greffier JAP / CPIP
- Extractions de données sur le tableur CALC
- Application sur l'effectif et les mesures en cours (auto filtres, filtres standards, rechercher remplacer, utilisation de formules, tableaux croisés dynamiques)
- Echange entre les pratiques SAP et SPIP

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices pratiques sur APPI

Nombre de places : 8 places

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Énap
École nationale d'administration pénitentiaire